

ABONNEMENT.

SAUMUR, 30 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Années, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
avant constitution d'un droit de réimpression.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Mai 1876.

Demain, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Le Sénat aura, cette semaine, quelques séances mouvementées. Déjà M. Victor Hugo a prononcé un grand discours sur l'amnistie, et aujourd'hui mercredi vient l'interpellation de M. Paris, relativement à l'interprétation de l'article 8 de la Constitution.

La question soulevée par M. Paris est des plus délicates; on sait que c'est grâce à la clause contenue dans l'article 8, sous le bénéfice des réserves dont elle est l'expression, que les libéraux constitutionnels ont consenti à voter la Constitution du 25 février. C'est parce que l'article 8 laissait dans l'avenir la porte ouverte à des espérances qui n'ont rien de factieux, puisqu'elles sont réservées par la Constitution elle-même, que les monarchistes constitutionnels ont consenti à voter l'établissement d'un gouvernement régulier.

M. Paris, au cours des débats qui eurent lieu en février 1875, avait fait au nom de la commission la déclaration suivante : « Il est bien entendu que la Constitution pourra être révisée en tout ou en partie sur la demande du maréchal avant 1880 et par les Assemblées après 1880. » C'est, et il est opportun de le rappeler, sous le bénéfice de cette affirmation que beaucoup de députés ont voté la Constitution.

Cette interpellation cause, paraît-il, quelque émotion; les organes républicains répètent à l'envi qu'elle est anticonstitutionnelle et que le gouvernement a le devoir de ne point en permettre la discussion. Cette théorie est singulière et ne vaut pas qu'on s'y arrête.

Le langage de M. de Marcère a porté atteinte à la Constitution, son interprétation de l'article 8 ne tend à rien moins qu'à réviser illégalement la Constitution pour y effacer la clause même de révision.

C'est le droit et le devoir du Sénat de ne point tolérer une pareille entreprise qui, encore qu'elle soit conduite par la main d'un ministre, mérite d'être réprimée comme une entreprise factieuse.

Un autre journal annonce que le groupe constitutionnel du Sénat, dont font partie MM. Bocher et Lacave-Laplagne, ne paraît pas disposé à appuyer l'interpellation Paris; dans ce cas, le ministre obtiendrait la majorité.

Nous ne savons jusqu'à quel point ces nouvelles sont fondées; mais on ne peut, en tout cas, méconnaître la gravité de la question soulevée par M. Paris.

Le projet de loi sur l'amnistie présenté par M. Victor Hugo a été repoussé par le Sénat à une énorme majorité.

Les sénateurs faisant partie de la commission de l'armée se sont réunis samedi. Des membres de la gauche de la Chambre paraissent disposés à demander la révision de la loi sur le recrutement et la suppression du volontariat d'un an.

Il est probable que le ministre de la guerre combattra ces résolutions.

Nous lisons dans le Monde :

On a remarqué avec quel empressement le parti radical s'est précipité dans la commission du budget, et le soin tout particulier qu'il a mis à se saisir de l'examen du budget de la guerre. M. Gambetta en a fait sa chose.

Tout cela n'est que l'exécution d'un plan arrêté parmi les chefs du parti : on veut révolutionner l'armée. La République radicale n'est point possible tant que l'armée reste intacte, tant que la discipline règne, tant que le sentiment du devoir et l'amour du pays inspirent et dirigent nos soldats et leurs chefs. Il faut changer tout cela : on proposera donc des réformes qui, en apparence, auront pour objet d'améliorer le sort du soldat, mais qui, en réalité, ont pour but de mettre la politique dans l'armée et de faire de la popularité radicale aux dépens de la discipline.

« On nous accuse, disait l'autre jour l'un des membres les plus zélés de la commission du budget, de vouloir diminuer le budget de la guerre : pas le moins du monde. Nous ne lui enlèverons pas un centime. Seulement nous prendrons aux généraux pour donner aux soldats. »

Nous avons déjà signalé les sentiments d'hostilité que nourrit la majorité républicaine contre le ministre actuel de la guerre. Ces sentiments sont encore contenus et ne se manifestent qu'avec prudence et discrétion, mais ils ne tarderont pas à éclater. Les gauches voudraient voir au ministère de la guerre, au lieu et place de l'honorable général de Cissey, quelqu'un de ces généraux, heureusement très-rare, que l'ambition politique mettrait à la dévotion de la gauche.

Le crédit de 125,000 fr. voté par la Chambre des députés pour l'envoi d'ouvriers à l'exposition de Philadelphie comprend une somme de 25,000 fr. pour qu'on puisse joindre aux ouvriers des instituteurs. Quel profit les instituteurs envoyés là-bas pourront-ils tirer de ce voyage? Après avoir traversé deux fois l'Océan, après avoir vu toutes ces merveilles de l'industrie, accepteront-ils d'un cœur plus content leur situation nécessairement modeste?

Les radicaux somment le gouvernement d'avoir à exécuter ses promesses relatives

à la cessation des poursuites. Nous lisons ce qui suit dans les Droits de l'Homme :

« Pendant qu'il était question d'amnistie et de cessation de poursuites pour les insurgés de mars 1871, on voyait les condamnations se succéder et les arrestations se multiplier.

La justice et la police croyaient que leur travail allait se trouver arrêté, et se dépêchaient pour laisser la moindre lacune possible.

Depuis le rejet des propositions d'amnistie, ce redoublement de zèle n'a plus de raison d'être; il continue cependant.

Hier encore, la police a arrêté le citoyen Auguste Boudier, secrétaire de la chambre syndicale des mégisiers réunis, ex-secrétaire du comité électoral du XIII<sup>e</sup> arrondissement. Ce citoyen, qui se croyait à l'abri de toutes poursuites, a appris qu'il était condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Nous espérons que cette condamnation ne sera pas confirmée après débat contradictoire; mais nous réclamons de nouveau, à cette occasion, la publication officielle de toutes les condamnations par contumace prononcées par les conseils de guerre.

Cette publication, souvent demandée, n'a pu encore être obtenue. Quel intérêt la justice militaire a-t-elle donc à faire mystère de son œuvre? »

Le prince Napoléon vient d'adresser aux électeurs d'Ajaccio une lettre dont la France nous fournit le texte, et qui est ainsi conçue :

« Paris, 24 mai 1876.

« Chers concitoyens,

Reconnaissant de vos votes, je tiens à en constater la signification.

Dans la longue et pénible lutte que nous avons soutenue ensemble, toutes les équivoques ont été dissipées.

La République existe, le patriotisme l'impose, c'est la seule forme de gouvernement possible dans la situation de la France.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'APPRENTI

(Suite.)

— Oui, mais je m'attendais aussi à avoir ma part de sermons, et je ne les aime guère. Puis j'étais bien aise de voir un peu de pays. J'ai voulu faire une promenade en Suisse; on dit que c'est si beau et qu'on y vit pour rien; c'était tentant, vu ma position. Mais ces montagnards sont des brutes; quand je leur demandais à manger, ils me répondaient que j'étais en âge de gagner ma vie moi-même... comme si c'était la peine de quitter son pays pour aller travailler ailleurs.

— Je crois bien, répliqua Frédéric d'un ton sérieux, qu'il n'y a pas de pays où l'on soit dispensé de travailler, et je ne trouve pas que cette nécessité soit un malheur; mais ce qui en est un véritable, c'est de ne pas vouloir s'y soumettre.

— Elle est amusante, la nécessité! bon pour toi qui remontrerais la sagesse au bon Dieu; quant à

moi, j'étais né pour être riche, et l'on aurait dû me faire apprendre cet état-là.

— Ecoute, dit Frédéric, ces choses sont bonnes à dire en plaisantant; mais, tu le sais bien toi-même, tes plaintes sur ta position ne la changeront pas; il faut donc l'accepter telle qu'elle est. Ce n'est point au repos que nous devons tendre, nous autres fils d'ouvriers; notre but doit être de vivre sans avoir besoin de l'aumône du riche; pour cela nous n'avons de ressources que nos bras. Le faible seul a droit de se plaindre, car quand on a la force et la santé, le travail est facile.

— Ne t'ai-je pas dit, répliqua François d'un ton de mauvaise humeur, que j'avais été chassé de la fabrique? à quoi donc me servirait l'amour du travail puisque je n'ai plus d'ouvrage?

— Il y a à Mulhouse d'autres fabriques que celle où tu travaillais, et avec de la bonne volonté tu trouverais à l'employer ailleurs.

— Oui, que j'aille de porte en porte demander si on a besoin de moi, n'est-ce pas? c'est glorieux ce métier-là.

— Trouves-tu moins humiliant de tendre la main devant la charité du passant? Mais, puisque ces démarches te coûtent, je t'en épargnerai l'ennui. Demain matin je parlerai à M. Kartmann, et peut-être consentira-t-il à t'admettre dans ses ateliers. Dis-moi, cela te convient-il?

— Il faut bien que cela me convienne.

Frédéric ne voulait pas prolonger un tête-à-tête pénible, d'ailleurs François avait l'air fatigué, il l'engagea donc à rentrer dans la chambre d'Odile.

Celle-ci témoigna d'une manière fort peu gracieuse au vagabond l'étonnement qu'elle éprouvait de son retour, et l'engagea à chercher un asile ailleurs; mais Frédéric intercèda pour son frère, et obtint de la bonne femme Ridler la permission de lui faire partager son lit et son souper.

Ainsi, François sentait déjà l'influence de Frédéric s'étendre sur lui comme une protection.

La nuit qui suivit le retour du déserteur fut bien différente pour les deux frères; l'aîné dormit tranquillement, s'inquiétant peu du lendemain, tandis que le sommeil de Frédéric fut troublé par mille inquiètes pensées. Il songeait avec effroi à la manière dont M. Kartmann accueillerait la demande qu'il allait lui faire, de recevoir François dans ses ateliers; la confiance qu'il avait un moment témoignée à celui-ci disparaissait de plus en plus.

Le lendemain matin il se rendit avec son frère chez son chef.

Celui-ci, en voyant l'embarras de l'enfant, comprit qu'il avait quelque demande à lui faire; il eut pitié de son trouble, et le reçut avec une bienveillance qui le rassura un peu.

Frédéric expliqua d'une voix tremblante la cause de sa visite. Il aurait bien voulu cacher la mauvaise conduite de son frère; mais quand M. Kart-

mann lui demanda pourquoi il avait quitté l'atelier où il travaillait, il avoua tout, car il ne savait pas mentir.

— Ce sont de tristes antécédents, dit le chef de fabrique en secouant la tête; cependant, ajouta-t-il en se tournant vers François, je veux bien vous admettre chez moi; mais rappelez-vous que je ne vous reçois que par considération pour votre jeune frère, que je vous engage à imiter.

Ce jour-là comme la veille, c'était donc encore sur la recommandation d'un enfant moins âgé que lui qu'on voulait bien l'accueillir. Mais, dans le cœur de François, aucun sentiment de fierté ne se trouvait froissé par ce renversement de rôles; et quand il se trouva seul dans l'escalier avec Frédéric, il lui dit d'un ton dégagé :

— Diable! il paraît que tu es un personnage ici! tu n'as qu'à demander pour obtenir. Dorénavant je saurai à qui m'adresser.

— Je fais mon devoir et l'on m'en sait gré, répondit Frédéric; voilà tout le secret de mon influence.

IV.

Plusieurs mois se passèrent sans apporter aucun changement à la situation des deux frères.

L'aîné, comme nous venons de le dire, avait été admis dans la fabrique de M. Kartmann, et, quoiqu'il montrât peu de zèle, il n'avait point encore mérité un renvoi.



Je la veux loyalement, sans arrière-pensées, dédaignant les fausses interprétations et les attaques les plus opposées.

» Mon élection signifie la défense des intérêts du peuple, le progrès sans emportement ni timidité, l'apaisement des esprits sans de stériles récriminations, la République ouverte.

» En me nommant, malgré les partis coalisés contre nous, vous avez affirmé ces opinions. Je vous remercie.

» NAPOLEON BONAPARTE  
(Jérôme). »

La France, qui est, comme on sait, dévouée à la République, est d'avis que la « netteté » de ce langage « défie toute légitime suspicion et toute fausse interprétation. » Les serments du prince Louis-Napoléon étaient bien autrement nets ; ils ne l'empêchèrent pas de transformer la République, lorsque l'occasion lui parut favorable.

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes sur l'enfouissement du citoyen Esquiros :

» Marseille, 24 mai.

» Le défilé du cortège funèbre de M. Esquiros a duré une heure et demie. En tête marchaient cinquante commissaires radicaux portant des brassards noirs. Ensuite venaient un nombre égal de femmes libres-penseuses et quelques jeunes filles portant un drapeau, puis quatre musiques des faubourgs et villages voisins ; une vingtaine de drapeaux portés par des dignitaires des loges maçonniques, trois drapeaux de l'ancienne municipalité, du conseil général et du conseil d'arrondissement ; deux trophées, l'un de fleurs rouges, l'autre d'immortelles. Le char funèbre suivait attelé de quatre chevaux empanachés tenus en main par des valets de pied en riche livrée. Derrière le char, six voilures de cérémonie aux housses galonnées d'argent.

» La foule suivait, marchant sur quatre personnes de front ; on l'évalue à 20,000 âmes. Un calme général régnait dans le cortège et parmi les spectateurs.

» L'autorité s'est abstenue de placer des troupes sur le passage du cortège. Elle s'est aussi abstenue d'assister aux funérailles. Aucun fonctionnaire n'y a été officiellement délégué.

» Marseille, 24 mai.

» Le journal *Egalité* publie les discours prononcés à la porte de l'ancien cimetière, notamment celui de son rédacteur principal, à l'occasion des funérailles d'Esquiros.

» M. Lapatud a parlé au nom de la presse républicaine.

» M. Brémond, vénérable de la Loge dont M. Esquiros était membre, lui a rendu les honneurs maçonniques sur sa tombe.

» M. Clovis Hugues a lu un poème d'adieu.

» Une délégation du conseil municipal d'Aix et d'autres communes de la Provence assistaient aux obsèques.

» Les journaux félicitent le peuple de son calme et de sa discipline. »

Quant à Frédéric, les qualités qui l'avaient fait remarquer de son chef prenaient chaque jour plus de développement ; son intelligence, accrue par l'instruction qu'il avait acquise à force de persévérance, le plaçait au-dessus de tous les apprentis de son âge, et l'attention consciencieuse avec laquelle il s'acquittait de l'ouvrage qu'on lui confiait le rendait presque aussi utile qu'un homme.

Employé comme *pincauteur* dans les immenses ateliers de M. Kartmann, qui comprenaient la fabrication du coton depuis le filage jusqu'à l'impression, il avait souvent admiré les planches gravées, au moyen desquelles des toiles blanches se trouvaient transformées en élégantes indiennes ; cette observation attentive avait fini par devenir pour lui le motif d'un vif désir et d'une vague espérance : être admis dans l'atelier de gravure pour y apprendre à composer ces planches précieuses fut bientôt le rêve de toutes ses heures.

Sans se rendre encore bien compte de ses projets, il aimait à songer qu'il pourrait peut-être un jour changer sa position contre celle de graveur, car il avait cette ambition louable qui fait souhaiter à l'enfant de s'élever par son courage et son industrie.

Il songea d'abord à obtenir de son chef la permission de détourner quelques heures de son travail pour apprendre l'état qu'il désirait ; mais il s'effraya à l'idée de solliciter une telle faveur ; son

La Patrie dit que le ministre de la justice, d'accord avec celui de la marine, vient de terminer un travail relatif à la révision des dossiers appartenant aux déportés de la Nouvelle-Calédonie. Ce travail a été complété et par les recours en grâce signés des intéressés ou des membres de leur famille, et par les propositions de l'administration pénitentiaire de notre colonie en faveur des condamnés dont la conduite et le repentir ont été particulièrement remarquables.

C'est en combinant ces divers éléments d'appréciation, que le garde des sceaux présenterait une première liste de grâce au maréchal de Mac-Mahon. Mais il est bien entendu que les déportés appelés à bénéficier de la clémence du chef de l'Etat devront revenir non pas à Paris, mais dans leur commune d'origine.

» Enfin, ajoute ce journal, si nous sommes bien informés, le gouvernement songerait également à prendre des mesures afin d'assurer le retour en France d'un certain nombre d'ouvriers qui, à la suite des événements de la Commune, ont jugé prudent de passer la frontière. Des renseignements ont été demandés à ce sujet à nos représentants en Suisse, en Belgique et à Londres. »

On se souvient de l'aventure de M. Fortuné Roustan, le libraire de Versailles, qui, dans les tribunes de la Chambre, le jour de la reprise de la session, proclama Napoléon IV au nom de Dieu et de Jeanne d'Arc.

M. Fortuné Roustan avait été traité de fou. Il écrit au *Pays* pour protester contre cette imputation. Il n'est pas fou, au contraire. « Dieu, en daignant le gratifier du don de prophétie, malgré sa profonde indignité, lui a imposé la mission de proclamer Napoléon IV » (qu'il appelle maintenant X...), on ne sait pas pourquoi « en son nom et en celui de Jeanne d'Arc. » Il a obéi, et il affirme « plus que jamais avoir réellement prophétisé. »

## Etranger.

### AFFAIRES D'ORIENT.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

Dans les cercles politiques on entretient, à Berlin, l'espérance que, malgré l'attitude de réserve où se maintient le gouvernement anglais, la Porte ne refusera pas d'accéder aux demandes que lui adresseront les autres cinq gouvernements afin d'éviter la nécessité de réunir une conférence européenne, dont les résultats pourraient être si défavorables à la Turquie.

On met en doute à Berlin l'exactitude de la nouvelle publiée dans quelques journaux allemands, et d'après laquelle le refus de l'Angleterre de donner son adhésion au programme issu de la conférence de Berlin serait motivé sur une demande des puissances du Nord, tendant à ce que les navires de

expérience l'avait convaincu, d'ailleurs, que tout est possible à une volonté ferme ; il résolut donc de se rendre à l'atelier de gravure pendant l'heure des repas et de s'y exercer en secret.

Un jeune apprenti de cet atelier, qu'il avait mis dans sa confiance, lui indiqua les moyens mécaniques de sa profession, et au bout de quelque temps Frédéric était capable de graver passablement un dessin peu compliqué.

Il continua ainsi pendant plusieurs mois à se rendre régulièrement à l'atelier sans que personne se doutât de quelle manière il employait ses récréations.

Ses compagnons de travail étaient si peu accoutumés à l'avoir pour compagnon de leurs jeux, qu'aucun d'eux ne songeait à s'enquérir du motif de ses absences ; il est même probable que Frédéric eût atteint son but sans éveiller l'attention de personne si un événement qui se passa vers le milieu de l'hiver de 18... n'eût changé ses projets et donné une nouvelle direction à sa vie.

Un jour que, selon son habitude, il était monté à l'atelier après son dîner et qu'il était déjà à l'ouvrage, il entendit un bruit de pas qui le fit tressaillir ; comme il était là sans autorisation, la crainte d'être surpris l'occupait toujours.

Il se jeta précipitamment derrière un meuble qui lui avait déjà servi plusieurs fois dans de semblables occasions.

guerre puissent passer le détroit des Dardanelles. On affirme que le memorandum, communiqué aux puissances signataires du traité de Paris, ne contient aucune demande de ce genre.

On lit dans la *République française* :

On nous communique une lettre émanant d'un homme politique autrichien tout à fait en position d'être bien informé sur les affaires d'Orient. D'après lui, l'insurrection bulgare serait plus considérable qu'on ne le veut laisser entendre à Constantinople. La Thrace et la Bulgarie danubienne seraient en armes. Les insurgés seraient bien organisés, commandés par des officiers instruits venus des divers pays slaves, et pourvus d'armes russes et serbes. La plupart des routes et des télégraphes seraient coupés.

En outre, le crime de Salonique a produit, selon cet homme d'Etat, une sensation extraordinaire dans toute la péninsule des Balkans, et il est malheureusement à craindre que de nouveaux massacres aient lieu sous peu dans diverses régions.

Sur le passage du général Tcherniaïeff au service de la Serbie, l'*Allgemeine Zeitung* donne les détails suivants, qui ne manquent ni d'intérêt ni d'importance :

« Le général russe Tcherniaïeff est arrivé ici. Son arrivée est saluée comme un grand événement. On dit qu'il veut entrer dans l'armée serbe et, le cas échéant, en prendre le commandement.

» Des ouvertures lui ont été faites dans ce sens. Le général Tcherniaïeff a été pendant longtemps l'aide de camp du général Kaufmann dans la guerre du Khohand. Il passe pour un excellent stratège et, en quittant le service actif de l'armée russe, il a reçu les plus hautes distinctions.

» Aussitôt après son arrivée à Belgrade, il a eu une conférence avec le prince, puis il a entrepris immédiatement les études sur la situation militaire de la Serbie. Il inspectera prochainement toutes les forteresses serbes avec leur matériel, et adressera au prince un rapport sur le résultat de cette inspection. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi dernier, la veuve Gasnault, de Soulanges, ramenait des champs trois moutons. Arrivée à l'un des passages à niveau de la ligne de Montreuil à Angers, elle ne craignit pas de traverser la voie ferrée, bien qu'un train de balast fût en vue. Mais à peine avait-elle quitté les rails qu'un de ses moutons se détacha et repréversa la voie. La veuve Gasnault courut après lui. Malheureusement, le train n'était plus qu'à vingt mètres : elle fut atteinte, renversée, et eut la jambe droite coupée.

Le sieur Louis Abellard, cultivateur, témoin de cet accident, accourut auprès de la bonne femme, qui expira entre ses bras.

Ce meuble lui cachait entièrement ce qui se passait dans l'appartement ; cependant, au mouvement qui se fit, il présuma que plusieurs personnes y étaient entrées.

Il ne songea d'abord qu'à se blottir de façon à n'être pas remarqué ; mais, au bout de quelques minutes, les précautions qu'il entendait prendre et des paroles chuchotées à demi-voix, lui causèrent quelque inquiétude.

— As-tu bien fermé la porte ? disait quelqu'un.

— Regarde dans ce cabinet s'il n'y a personne, reprit une autre voix.

— Pourquoi cette crainte d'être surpris ? se demandait Frédéric avec effroi ; et il n'osait respirer. Quelque chose l'avertissait que ce n'était point un hasard, mais une volonté providentielle qui le rendait témoin de cette scène : jamais il n'avait éprouvé une pareille anxiété.

(La suite au prochain numéro.)

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*UNIVERS ILLUSTRÉ* (à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, Paris) :

Texte : *Courrier de Paris*, par Jérôme. — *Bulletin*, par X. Dachères. — Le salon de 1876 (deuxième article) : galerie A. C. par une inconnue. — L'attentat de Salonique, par Charles Murat.

Cette mort est due entièrement à l'impression de la victime.

### MUSIQUE DU COLLEGE.

Dimanche prochain, 28 mai, à 8 heures du soir, la musique du Collège dirigée par M. Meyer, se fera entendre dans le Square.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1. *Pâques-Fleuries*, marche. .... LAGNY.
2. *Les Noces de Jeannette*, fantaisie. V. MAZEL.
3. *Une fleur de plus*, ródowa. BOUQUET.
4. *Agnès Sorel*, quadrille. A. LAURE.
5. *Coucou*, polka. .... HERMEL.

### L'ELECTION MAILLÉ.

On lit dans l'*Etoile* :

« M. Maillé a été élu, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angers, par 9,813 voix contre 9,582 données à M. Fairé.

» Le résultat de cette élection, pas plus que celui des douze autres scrutins qui ont lieu dimanche en France, ne saurait modifier la situation politique du pays. M. Fairé n'aurait été élu, et dans les douze autres arrondissements où le suffrage universel vient d'être exercé de nouveau, la victoire serait allée aux candidats conservateurs, que le parti républicain n'en aurait pas moins obtenu une majorité écrasante dans la Chambre des députés.

» Ce n'est qu'au point de vue local que le résultat de l'élection de dimanche a une importance. Et encore ne faut-il pas s'exagérer cette importance.

» Ce n'est pas parce que M. Fairé n'a obtenu que 231 voix de moins que M. Maillé, que la République se trouvera mieux assise même en Anjou.

» Il ne nous est nullement démontré que les mêmes électeurs qui viennent de voter un radical, ne donneront pas, dans un avenir plus ou moins prochain, leurs suffrages à un adversaire de la République. »

Nous lisons dans la correspondance particulière du *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le résultat des élections de dimanche est déplorable, il faut bien le reconnaître ; les deux candidats dont le triomphe appartenait le plus au parti conservateur, M. M. Chalon et Fairé, ont tous deux succombé devant ces deux orateurs, qui pouvaient rendre notre cause de si grands services par leur grand talent et par leur parole puissante. Ils sont remplacés dans la Chambre par deux personnages obscurs qui vont se partager comme deux gouttes d'eau, dans la majorité républicaine.

» Les radicaux sont dans la joie, comme bien vous pensez ; leurs feuilles entonnent des chants de triomphe ; le *Rappel*, par un cynisme naïf, dit : « On nous avait dit que les députés invalides seraient réélus ; plusieurs ne le sont pas ; nous avions raison ; c'est toujours nous qui gagnons. »

Funérailles de M. Ricard, ministre de l'Intérieur par R. B. — Revue scientifique, par le docteur Decaisne. — Souvenirs de Madrid, par R. B.

— La cathédrale de Canterbury, par X. D. — *Oncle Silas*, par S. Le Fanu (suite). — Une chasse à l'ours blanc dans les régions polaires, par Charles Murat. — *Courrier du Sport*, par R. de Liffol.

— Bulletin financier, par Plutus. — *Courrier des modes*, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — *Echecs*.

Gravures : Assassinat des consuls de France d'Allemagne à Salonique. — M. de Marcère, député, ministre de l'Intérieur. — Evénements d'Herzégovine : combat entre les Turcs et les insurgés dans les défilés de la Douga. — Une embuscade dans le désert : épisode de la révolte d'une tribu algérienne. — Funérailles de M. Ricard, ministre de l'Intérieur : départ du cortège de l'hôtel de la Ministère, place Beauvau. — Salon de 1876 : le *Trône d'Athènes au Minotaure*, tableau de M. Auguste Gendron. — Souvenirs de Madrid : la visite à la tombe du prince Noir, dans la cathédrale de Canterbury. — Une chasse à l'ours blanc dans les régions polaires. — Rébus.



De la justice plus ou moins grande des invalidations prononcées, pas un mot; c'est le petit côté de la question.

Des élections municipales ont eu lieu dimanche, à Nantes, dans le deuxième canton; les candidats conservateurs, dont l'élection avait été précédemment annulée, étaient MM. l'amiral de Cornulier-Lucinière, Henri de Cornulier, Arnous-Rivière, Espita-Henri de Cornulier, Lapeyrade, Le Romain et Noisette aîné. Ils ont été réélus.

A Cholet, aux élections municipales qui ont eu lieu le même jour, la liste républicaine, comprenant 14 noms, a passé tout entière.

Les assises de Maine-et-Loire, pour le second trimestre de 1876, s'ouvriront à Angers le lundi 7 août prochain, sous la présidence de M. Monden-Gennevraye, conseiller à la Cour d'appel, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Chamillard et Gaillard de la Dionnerie.

On lit dans l'Union de l'Ouest :  
« Nous sommes heureux d'apprendre et nos lecteurs apprendront, comme nous, avec joie que toutes les difficultés survenues relativement à l'hospice Swetchine, de Segré, sont aujourd'hui complètement aplanies, d'un consentement mutuel et d'un accord commun. »

TOURS. — On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Les murs de Tours sont couverts d'affiches vertes annonçant le départ prochain du navire le *Frigorifique* pour la Plata. Le *Frigorifique* appartient à une compagnie dont le directeur et beaucoup d'actionnaires habitent la Touraine. Cette compagnie est fondée dans le but de ramener en France, à l'état frais, les viandes provenant des innombrables troupeaux qui couvrent les Pampas de l'Amérique du Sud. La conservation des viandes pendant la traversée est assurée par l'emploi du procédé Telliez, grâce auquel elles sont maintenues constamment à une température inférieure à zéro. Le *Frigorifique* a été aménagé spécialement pour l'usage auquel il doit servir. Si en effet l'expérience tentée en ce moment réussit, il est certain que nous ne tarderons pas à voir l'importation des viandes américaines prendre une extension considérable. Nous reviendrons sur cette question intéressante à beaucoup d'égards. »

Le même journal a reçu communication de la note suivante :

« Un réservoir de l'usine à gaz, située rue du Gazomètre, à Tours, a fait explosion dimanche, vers deux heures de l'après-midi. Il n'y a eu heureusement aucun mort; un ouvrier seulement a été légèrement blessé. »

« L'explosion a provoqué une grande panique dans le quartier; aussi la population s'est-elle portée en foule sur les lieux; mais elle a été promptement rassurée, tout danger ayant bientôt disparu. »

« M. le préfet, de son côté, s'est rendu immédiatement à l'usine, et il a donné des ordres pour qu'il soit procédé à une enquête sur les causes de l'accident; cette enquête a été confiée à M. de Tastes, professeur de physique au lycée de Tours. »

Voici d'autres détails recueillis par l'Indépendant :

Dimanche, vers deux heures trois quarts du soir, plusieurs employés de l'usine à gaz étaient montés pour chercher des fuites sur la cuve du gazomètre, située à l'ouest, qu'on est en train de réparer; après avoir tamponné une fuite, le sieur Garnier, Louis, contre-maître à l'usine, ayant promené une allumette sur les parois de la cuve pour s'assurer qu'il n'existait pas d'autre fuite, il se produisit à l'instant une formidable explosion. L'imprudent ouvrier fut violemment lancé dans le récipient d'eau, d'où on a pu le retirer à peu près sain et sauf, à l'aide d'une corde.

Le sieur Garnier a reçu les soins de plusieurs médecins-majors que le bruit de l'explosion avait attirés sur le lieu de l'accident; à part l'ébranlement produit par la commotion, le sieur Garnier n'a aucune lésion apparente, et l'on espère qu'il en sera quitte pour quelques jours de repos forcé.

Un autre contre-maître, le sieur Laution, René, âgé de 34 ans, a été plus maltraité. La force expansive du gaz l'a également précipité dans l'eau, mais non sans avoir éprouvé auparavant d'assez graves brûlures aux deux mains et à la face, dont la partie droite est sérieusement atteinte; fort heureusement, les yeux n'ont pas été atteints par le feu. Un médecin militaire, qui lui a donné les premiers soins, et M. le docteur Maugeret, ont déclaré que les brûlures ne présentaient pas un haut degré de gravité.

Les pertes occasionnées par cet accident peuvent être approximativement évaluées à 30,000 fr. Un certain nombre de carreaux ont été brisés dans les maisons environnantes, pour qui le voisinage de cette usine n'a rien de bien rassurant, comme l'expérience vient de le démontrer. Le bruit produit par cette formidable explosion peut être comparé à une décharge d'une batterie d'artillerie du plus fort calibre.

Aujourd'hui, les blessés vont aussi bien que possible. Le sieur Garnier éprouve seulement une douleur dans le côté. Quant au contre-maître Laution, ses brûlures ne sont pas profondes et guériront sans difficulté.

M. l'ingénieur Cormier se trouvait dans l'usine au moment de l'accident. Quelques moments auparavant, il était monté sur le récipient qui a fait explosion.

Fort heureusement, le récipient contenait fort peu de gaz, sans quoi on aurait eu à enregistrer une véritable catastrophe.

Dangereux voisinage, nous le répétons.

On lit dans l'Espérance de Nantes :

M. Eugène Godard a fait dimanche une de ses plus belles ascensions. Son nouvel aérostat, l'*Aurore*, est un chef-d'œuvre de consolidation, de symétrie et de légèreté.

C'est à 6 heures du soir qu'est parti le ballon monté par l'intrepide aéronaute accompagné de M. Veziar d'Alteyrac, collaborateur du *Phare de la Loire*, et de M. Edmond Arnous-Rivière, ex-rédacteur de l'*Indépendance de l'Ouest*.

L'aérostat, d'une gracieuse sphéricité, entouré d'une immense draperie flottante et pourvu d'un nouveau genre de soupape, appareil d'une élégance et d'une précision admirable, s'est élevé tout doucement en prenant la direction de la route de Paris. Il a dû passer près du clocher de l'église Saint-Clément, traverser en écharpe le haut de la prairie de Mauves.

Il a ensuite plané, laissant le Loroux à sa gauche, le Landreau à sa droite. La vitesse était assez rapide.

A 7 heures, il a passé au-dessus du château de la Forêt.

La descente s'est opérée très-heureusement à 7 h. 20, un peu avant d'arriver à Beaupreau, en Maine-et-Loire.

M. Godard avait choisi, avec une sûreté de coup-d'œil merveilleuse, une petite prairie en pente; c'est en passant entre deux peupliers, qu'il est venu atterrir en cet endroit sans la moindre secousse, à 7 h. 25. L'ancre a tenu bon dès le premier jet.

Plusieurs habitants se sont empressés d'accourir. Le ballon et la nacelle ont été empaquetés et hissés sur la charrette en moins d'une heure.

Les voyageurs aériens n'ont eu qu'à se louer de l'accueil sympathique de la population.

De là, ils se sont rendus à Beaupreau, et ils sont rentrés à Nantes lundi, par Varades, en prenant le train de 5 h. du matin.

### Théâtre de Saumur.

Nous rappelons aux amateurs de théâtre la bonne nouvelle que nous leur annonçons dès la semaine dernière: la troupe de M. Léautaud donnera sur notre scène, après-demain vendredi, 26 mai, une seule représentation de l'*Etrangère*, cette œuvre qui depuis le 13 février dernier obtient un si grand succès à la Comédie-Française.

Voici l'appréciation du *Nouvelliste de Rouen* sur l'interprétation de la nouvelle pièce de M. Alexandre Dumas fils:

« Une excellente troupe est venue interpréter à Rouen l'*Etrangère*, qui tient l'affiche de la Comédie-Française depuis plus de trois mois. »

« L'*Etrangère* a rencontré à Rouen le chaleureux accueil qui lui a été fait à Paris. Il y a dans cette œuvre une telle puissance d'exécution, une telle supériorité de forme

dans la note moderne, tant d'esprit, tant de prestige et d'autorité, qu'après l'avoir entendue, on est tout-à-fait captivé, absorbé en elle, souvent transporté; on y trouve à foison des formules ingénieuses, des idées originales, des pensées surprenantes. C'est une véritable fascination que subit le public. »

L'interprétation a été très-bonne. M. Léautaud, régisseur à la Comédie-Française, qui a mis la pièce en scène et dirigé les répétitions, a composé une troupe où l'on remarque quelques-uns des meilleurs artistes de la capitale: M. Ariste, de la Comédie-Française; M. Raynaud, de l'Odéon; M. Dalbert, du Gymnase; M. Mendassi, du Théâtre-Historique; M. Chamonin, revenu de Russie; M<sup>lle</sup> Rhéa, du Vaudeville; M<sup>lle</sup> Alice Chêne et M<sup>me</sup> Gaillard.

Le public rouennais, qui se pique à bon droit de savoir juger et ne prodigue certainement pas ses applaudissements, a fort bien accueilli l'ouvrage et chaleureusement acclamé ses interprètes. »

### 13<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs.

Le vendredi 26 mai, à une heure, il sera procédé, au Château, à la mise en adjudication du pain de soupe, des légumes, de l'épicerie, à fournir au détachement du 13<sup>e</sup> bataillon, ainsi que de la vente des os et eaux grasses.

Le cahier des charges est mis à la disposition des adjudicataires, au Château. Saumur, le 22 mai 1876.  
Le Président de la Commission des ordinaires,  
H. KALME.

### Dernières Nouvelles.

(SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.)  
L'Officiel contient de nombreuses nominations de maires et adjoints.

A Beaufort-en-Vallée, sont nommés: maire, M. Meffray; adjoints, MM. Grimoux et Forest.

Le mouvement préfectoral est encore ajourné.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Le public fait très-bon accueil à l'émission de pisciculture italienne. Cela tient à la sûreté vraiment exceptionnelle des titres mis en souscription.

Les porteurs des actions de chaque série souscrite seront intégralement remboursés du montant de leur souscription par une compagnie d'assurances de premier ordre, qui en a pris l'engagement. Ce remboursement se fera par voie de tirage au sort quinquennal et progressif, sans que, pour cela, l'actionnaire perde aucun de ses droits à ses actions, aux bénéfices qu'elles donneront et à la co-propriété de l'avois social qu'elles lui procurent. C'est une prime qui lui est accordée et qui lui assure un premier remboursement effectif de ses débours, indépendamment du rendement de l'exploitation et du partage de l'actif social à l'expiration de la Société.

Société de Pisciculture italienne, formée pour LA GRANDE PÊCHE LA PISCICULTURE ET L'OSTRÉICULTURE dans la Méditerranée, etc.,

Société anonyme au capital de 5,000,000 de francs en or, divisés en dix séries de 2,000 actions de 250 francs chacune, constituée après la souscription de la première série d'actions et approuvée par décret royal du 29 mai 1873.

SIÈGE SOCIAL à l'île de Gajola, à Pausilippe (Naples).  
Succursale à Syracuse et à Cefalà, en Sicile.

Durée de la Société: jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1922.

ÉMISSION des 18,000 actions de 250 francs chacune, composant les neuf dernières séries du capital social.

Sur ces 18,000 actions, 10,000 sont réservées pour la France et 8,000 pour les autres pays de l'Europe.

Ces actions jouissent d'un intérêt annuel de 6 0/0, payable en or, au siège social ou à Paris, par semestre, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, net d'impôts. Elles donnent droit en outre à une part proportionnelle dans la répartition des 75 0/0 sur les bénéfices.

ELLES SONT EMISES A 250 FRANCS payables comme suit:  
50 fr. en souscrivant;  
50 fr. le 30 juin à la répartition;  
75 fr. le 31 juillet;  
75 fr. le 31 août, à la remise des titres définitifs.

Il sera bonifié un escompte de 6 0/0 l'an sur tout versement anticipé.

Les versements en retard seront passibles d'intérêts, aussi au taux de 6 0/0 l'an. On acceptera en paiement tous coupons exigibles avant le 15 août et toutes les valeurs cotées en Bourse ou en Banque, au cours du jour.

L'admission à la cote officielle des Bourses italiennes et de la Bourse de Paris sera demandée.

REVENUS. — D'après les résultats obtenus par la petite pêche seulement, la Société, dans le budget préventif de ses opérations pour la pêche et l'ostréiculture, indépendamment des produits de l'aquiculture fluviale et maritime, évalue ses revenus annuels à fr. 3,485,000 contre une dépense totale de 1,263,500 soit un bénéfice de fr. 2,221,500

qui, prélèvement fait de toutes les réserves statutaires, donnerait net par action 87 fr. 30 cent., soit 35 0/0.

Souscription. — La souscription sera ouverte du 22 au 27 mai courant.

On peut aussi souscrire dès à présent par lettre, à Paris, à la Banque française d'émission, E. Dahnel et C<sup>o</sup>, banquiers, représentants de la Société de Pisciculture italienne, chargés de l'émission, rue du Faubourg-Montmartre, 59, et chez les principaux changeurs;

Dans les autres villes françaises et étrangères, chez tous les correspondants de la Banque française d'émission, qui seront indiqués dans les journaux des localités.

### Bulletin Financier.

Paris, 23 mai 1876.  
La première cote anglaise arrive avec 1/16 de baisse sur les consolidés; la seconde cote arrive avec une nouvelle baisse de 1/16.

La première partie de la Bourse a été ferme, bien que l'entrain manqué.

Le 3 0/0 s'est élevé à 68,15 et le 5 0/0 s'est tenu à 105,42 1/2.

L'Italien s'est établi à 72,20, le Turc a oscillé entre 12,20 et 12,10; l'Égypte, entre 220 et 215. Après la réponse des petites primes, la physiologie générale a changé. En un clin d'œil, le 5 0/0 a fléchi à 105,30. On a parlé tout à coup de complications en Orient; un régiment autrichien aurait fait une démonstration hostile à la Turquie, en réponse aux fréquentes violations de territoire commises depuis quelques jours par les Turcs, qui, à ce qu'on assure, auraient poursuivi les insurgés jusque dans le village de Sternitza (Croatie). Le Lombard s'échange à 156,25; l'Autrichien à 550.

Ainsi que nous le disons plus haut dans un article spécial, l'émission de la Société de Pisciculture italo-française est accueillie avec faveur par le public, qui est bon juge des avantages exceptionnels qui lui sont offerts.

Les cours du Foncier commencent à se tasser. Une reprise sérieuse nous semble imminente: le coup est fait, et les habiles ont empêché des différences énormes.

Les obligations du Krouhrinz-Rüdolph trouvent difficilement preneur.

### Marché de Saumur du 20 mai.

Froment (Ph.) 77 k. 20 50	Huile chene. 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 19 50	Huile de lin. 50	—	—
Seigle. . . . . 75 13 50	Graine trèfle 50	—	—
Orge. . . . . 65 11 50	— Luzerne 50	—	—
Avoine h. bar. 50 12 50	Foin (h. bar.) 780 105	—	—
Fèves. . . . . 75 15 50	Luzerne — 780 85	—	—
Pois blancs. 80 34	Paille — 780 65	—	—
— rouges. 80 26	Amandes — 50	—	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50 250	—	—
Farine, culas. 157	— Chayres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza. . . . . 85	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis. . . . . 65	2 <sup>e</sup>	—	—
Huile de noix. 50 75	3 <sup>e</sup>	—	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	» à	85
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	60
Ordin., envir. de Saumur 1875. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	55
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1875. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	35
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	45
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	40
La Vienne, 1874. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	35
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1875 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	» à	100
Champigny, 1875 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	100
Id. 1874 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	80
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	70
Varrains, 1875 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	80
Varrains, 1875 . . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	80
Bourgeuil, 1875 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	» à	85
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	70
Id. 1874 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	75
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	70
Restigné . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	70
Chinon, 1875. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	65
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	75
Id. 1874 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	» à	65
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à	70



**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

**Du BARRY, de Londres**

Traite ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, tousses, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang.

C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compiègne, de dix huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. N° 46,210 : M. le docteur-médecin Morlan, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, par excès de la vessie et des membres, par suite d'aralysie de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 tasses. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M. GONDRIAND, rue d'Orléans; M. BÉSSON, successeur de M. Texier; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Linoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Commerce. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 100.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'hiver

Départ de Saumur pour Poitiers  
6 heures 30 minutes du matin  
11 heures 30 minutes du matin  
7 heures 45 minutes du soir

Départ de Poitiers pour Saumur  
5 heures 38 minutes du matin  
10 heures 45 minutes du matin  
12 heures 30 minutes du matin  
6 heures 20 minutes du soir

Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODDET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 MAI 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	68	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov...	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	726 25	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	97 10	»	»	Crédit Mobilier...	132 50	7	50	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	570	»	»
5 % jouiss. novembre...	105 20	»	»	Crédit Foncier d'Autriche...	485	»	»	Société autrichienne. j. janv.	550	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	442 50	3	75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	329	1	»	Est, jouissance nov.	585	»	»	Orléans...	325 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	487	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	968 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	328 50	»	»
— 1865, 4 %	507 50	»	7 50	Midi, jouissance juillet.	755	»	»	Est	321	»	»
— 1869, 3 %	366 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	1353 50	3	50	Nord	326 75	»	»
— 1871, 3 %	350	1	»	Orléans, jouissance octobre.	1005	»	»	Ouest	321 75	»	»
— 1875, 4 %	477 50	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	642 50	2	50	Midi	321 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3640	»	10	Vendée, 350 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	302 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	632 50	»	50	Société Immobilière, j. janv.	15 75	»	75	Vendée	252	»	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.	360	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	326 25	»	1 25	Canal de Suez	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 f.	340	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	687 50	»	7 50								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 heures 45 minutes du matin, express-poste.  
9 heures 1 minute du matin, omnibus.  
11 heures 37 minutes du matin, omnibus.  
4 heures 10 minutes du soir, omnibus.  
7 heures 17 minutes du soir, omnibus.  
10 heures 37 minutes du soir, omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-tour.  
8 heures 30 minutes du matin, omnibus.  
9 heures 41 minutes du matin, omnibus.  
12 heures 38 minutes du matin, express.  
4 heures 44 minutes du soir, omnibus.  
10 heures 28 minutes du soir, omnibus.

# GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

## MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,  
SAUMUR

**CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES**  
Depuis les plus bas prix.

**TISSUS UNIS :**  
MÉRINOS, CACHEMIRE, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES, etc.

### ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

Grand assortiment de Crêtonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

**TRÈS-BEAU CHOIX DE DRAPERIES**  
pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7 fr.

### TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.  
**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Le dimanche 28 mai 1876, à midi.  
En l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER,  
DE  
**LA PROPRIÉTÉ**  
DE  
**L'ILE-OGER**  
Située à neuf kilomètres de Saumur, sur les bords de la Loire, entre Villebernière et Gaure, sur la commune de Varennes-sous-Montsoreau.  
Cette propriété, qui dépend de la succession de MM. Rémy Arvert et Gauthier, juge de paix retraité, comprend :  
Maison de maître, ayant salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher; le tout de plain-pied; — remise avec pressoir, cour et servitudes; — parterre, jardin bien arrosé et clos de murs, avec bassins; — un étang; — maison de fermier, terres labourables, vignes en rangées, verger;  
Le tout contenant environ 4 hectares 55 ares 71 centiares.

Jouissance immédiate.  
On peut traiter à l'amiable avant le jour de la vente.  
Pour visiter, s'adresser à la propriété, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (217)  
Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
Commune de St-Hilaire-St-Florent, au canton de la Pierre-Couverte.  
Un hectare 75 ares de terre et vigne, avec maison, cave et pressoir.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER.  
Tribunal de commerce de Saumur.  
FAILLITE DARNAUT.  
Les créanciers de la faillite du sieur Darnaut, marchand de vins en gros à Saint-Florent, près Saumur, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, sont invités à se trouver, le mardi 30 mai 1876, à midi, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndicat définitif.  
Le greffier,  
L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**VENTE MOBILIÈRE**  
Après le décès  
de M. LIBAUD, à la Maison-Neuve, commune de Villebernière.  
L'an mil huit cent soixante-seize, le dimanche vingt-huit mai, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M<sup>e</sup> Méhousas, notaire à Saumur, procédera à la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. Libaud père, à la Maison-Neuve, commune de Villebernière.  
On vendra :  
Batterie de cuisine, vaisselle, service de table, meubles, glaces, lits, couettes, matelas, draps en toile, serviettes, essuie-mains, vins en fûts et en bouteilles, une voiture à quatre roues, un cabriolet, un bon cheval, harnais de voiture et de charrette, une charrette, un tombereau, un pressoir à vis, cave, ustensiles de culture et jardinage, et quantité de bons objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.  
**UNE MAISON DE COMMERCE**  
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**COMMERCE D'ÉPICERIE**  
S'adresser à M<sup>e</sup> veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.  
**Epilepsie**  
guérie par voie de correspondance par le médecin spécialiste Dr KILLISCH, Neustadt DRESDE (Saxe). Plus de 3,000 succès.  
UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre, comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.  
S'adresser au bureau du journal.

**CRÉDIT UN AN**  
Pour toute personne possédant espèces, 50 0/0 marchandises, ci-dessous :  
Vin SAINT-ESTÈPHE, 1869, le 1/4 de pièce, 35 fr.  
Vin SAINT-EMILION, SAINT-JULIEN, 1869, 1845, le 1/4 de pièce, 30 fr.  
Vin SAINT-GEORGES, par 50 litres, l'hectolitre, 60 fr.  
COGNAC, 10 et 6 ans, par 50 litres, le litre, 3 fr. 4.  
MADERE, MALAGA, ALCANTARA, 12 bouteilles, 3 fr.  
HUILE SURFINE, par 20 litres, le litre, 3 fr.  
CHOCOLAT FINE et VANILLE, par gramme, 4 fr. 6.  
On demande des AGRICULTEURS et un timbre, à M. GUILLOUX, à Ville-sur-Mer.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux, etc.  
Saumur, imprimerie de P. GODDET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.